

PROJET DE NORME INTERNATIONALE

ISO/DIS 22915-20

ISO/TC 110/SC 2

Secrétariat: SIS

Début de vote:
2022-04-14

Vote clos le:
2022-07-07

Chariots de manutention — Vérification de la stabilité —

Partie 20:

Essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec une charge déportée, déport par utilisation

Industrial trucks — Verification of stability —

Part 20: Additional stability test for trucks operating in the special condition of offset load, offset by utilization

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ICS: 53.060

[ISO 22915-20](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2eccad93-5de0-4c94-95b1-bf7519d7b893/iso-22915-20)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2eccad93-5de0-4c94-95b1-bf7519d7b893/iso-22915-20>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.



Numéro de référence
ISO/DIS 22915-20:2022(F)

© ISO 2022

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 22915-20

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2eccad93-5de0-4c94-95b1-bf7519d7b893/iso-22915-20>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Avant-propos.....	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives.....	2
3 Termes et définitions	3
3.1 Condition spéciale d'utilisation.....	3
4 Conditions d'essai.....	4
4.1 Généralités.....	4
4.2 Position du chariot sur la plate-forme inclinable.....	4
4.2.1 Chariots en porte-à-faux	4
4.2.2 Chariots rétract et à fourche entre longerons	4
4.2.3 Chariots à fourche recouvrante.....	4
4.2.4 Chariots bidirectionnels et multidirectionnels.....	4
4.2.5 Chariot porte-conteneur en porte-à-faux.....	4
4.2.6 Chariot porte-conteneur à portée variable.....	4
4.2.7 Chariots de manutention à portée variable.....	4
4.2.8 Chariots tout-terrain à mât.....	4
4.2.9 Chariots tout-terrain à portée variable.....	4
4.2.10 Chariots avec dispositif de direction articulé travaillant en porte-à-faux	4
4.2.11 Préparateurs de commande avec poste de conduite élevable au-dessus de 1 200 mm	4
4.2.12 Chariots tout-terrain rotatif à portée variable	4
4.3 Position de la charge	5
4.4 Hauteur de levée pour chariots avec accessoires.....	5
5 Vérification de la stabilité	5
5.1 Généralités.....	5
5.2 Chariots en porte-à-faux	5
5.3 Chariots rétract et à fourche entre longerons	5
5.4 Chariots à fourche recouvrante.....	5
5.5 Chariots bidirectionnels et multidirectionnels.....	5
5.6 Chariot porte-conteneur en porte-à-faux.....	5
5.7 Chariots de manutention à portée variable.....	5
5.8 Chariot porte-conteneur à portée variable.....	5
5.9 Chariots tout-terrain à mât.....	5
5.10 Chariots tout-terrain à portée variable.....	5
5.11 Chariots avec dispositif de direction articulé travaillant en porte-à-faux	5
5.12 Préparateurs de commande avec poste de conduite élevable au-dessus de 1 200 mm	6
5.13 Chariots tout-terrain rotatif à portée variable.....	6
6 Marquage.....	6
Bibliographie.....	7

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 110, *Chariots de manutention*, sous-comité SC 2, *Sécurité des chariots de manutention automoteurs*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 22915-20:2008) qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes :

— xxx xxxxxxxx xxx xxxx

Une liste de toutes les parties de la série ISO 22915 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 20 : Essai de stabilité supplémentaire pour les chariots travaillant dans des conditions de gerbage spéciales avec une charge déportée, déport par utilisation

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 22915 spécifie un essai supplémentaire pour vérifier la stabilité d'un chariot chargé dont l'utilisation crée la condition spéciale de fonctionnement dans laquelle le centre de gravité de la charge est significativement déporté par rapport au plan médian longitudinal du chariot ou par rapport à la position centrée par conception.

Une charge est considérée comme significativement déportée si elle est déplacée de plus de

- 100 mm, pour un chariot de capacité nominale < 5 000 kg,
- 150 mm, pour un chariot de capacité nominale $\geq 5\ 000$ kg et $\leq 10\ 000$ kg,
- 250 mm, pour un chariot de capacité nominale > 10 000 kg et < 20 000 kg,
- 350 mm, pour un chariot de capacité nominale $\geq 20\ 000$ kg.

L'ISO 22915-20 est applicable aux types suivants de chariots, tels que définis dans l'ISO 5053-1 :

- a) chariots en porte-à-faux;
- b) chariots rétract et à fourche entre longerons;
- c) chariots à fourche recouvrante;
- d) chariots bidirectionnels et multidirectionnels;
- e) chariots de manutention à portée variable;
- f) chariots tout-terrain à mât;
- g) chariots tout-terrain à portée variable;
- h) chariots avec dispositif de direction articulé travaillant en porte-à-faux;
- i) chariot porte-conteneur à portée variable;
- j) chariot porte-conteneur en porte-à-faux;
- k) préparateur de commande;
- l) chariot tout-terrain rotatif à portée variable.

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3691-1, *Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 1: Chariots de manutention automoteurs, autres que les chariots sans conducteur, les chariots à portée variable et les chariots transporteurs de charges*

ISO 5053-1, *Chariots de manutention — Vocabulaire — Partie 1 : Types de chariots de manutention*

ISO 22915-1, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 1: Généralités*

ISO 22915-2, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 2 : Chariots travaillant en porte-à-faux à mât*

ISO 22915-3, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 3 : Chariots rétractables et à fourche entre longerons*

ISO 22915-4, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 4 : Chariots à fourche recouvrante, chariots préparateurs de commandes avec un poste de l'opérateur ayant une hauteur de levée inférieure ou égale à 1 200 mm et chariots à double fourche*

ISO 22915-7, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 7 : Chariots bidirectionnels et multidirectionnels*

ISO 22915-9, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 9 : Chariots travaillant en porte-à faux avec mât manutentionnant des conteneurs de 6 m (20 ft) de long et plus*

ISO 22915-11, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 11 : Chariots de manutention à portée variable*

ISO 22915-12, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 12: Chariots à portée variable manutentionnant des conteneurs de 6 m (20 ft) de long et plus*

ISO 22915-13, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 13 : Chariots tout-terrain à mât*

ISO 22915-14, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 14 : Chariots tout-terrain à portée variable*

ISO 22915-15, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 15 : Chariots avec dispositif de direction articulé travaillant en porte-à-faux*

ISO 22915-21, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 21 : Chariots préparateurs de commandes avec un poste de l'opérateur élevable au-dessus de 1 200 mm*

ISO 22915-24, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 24 : Chariots à portée variable rotatifs tout-terrain*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 22915-1 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- ISO Online Browsing Platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1 Condition spéciale d'utilisation

Gerbage avec charge déportée latéralement par rapport au plan médian longitudinal A-A, tel que défini dans l'ISO 22915-1, Figure 3, ou par rapport à la position centrée par conception, déportée par utilisation.

Voir la Figure 1.

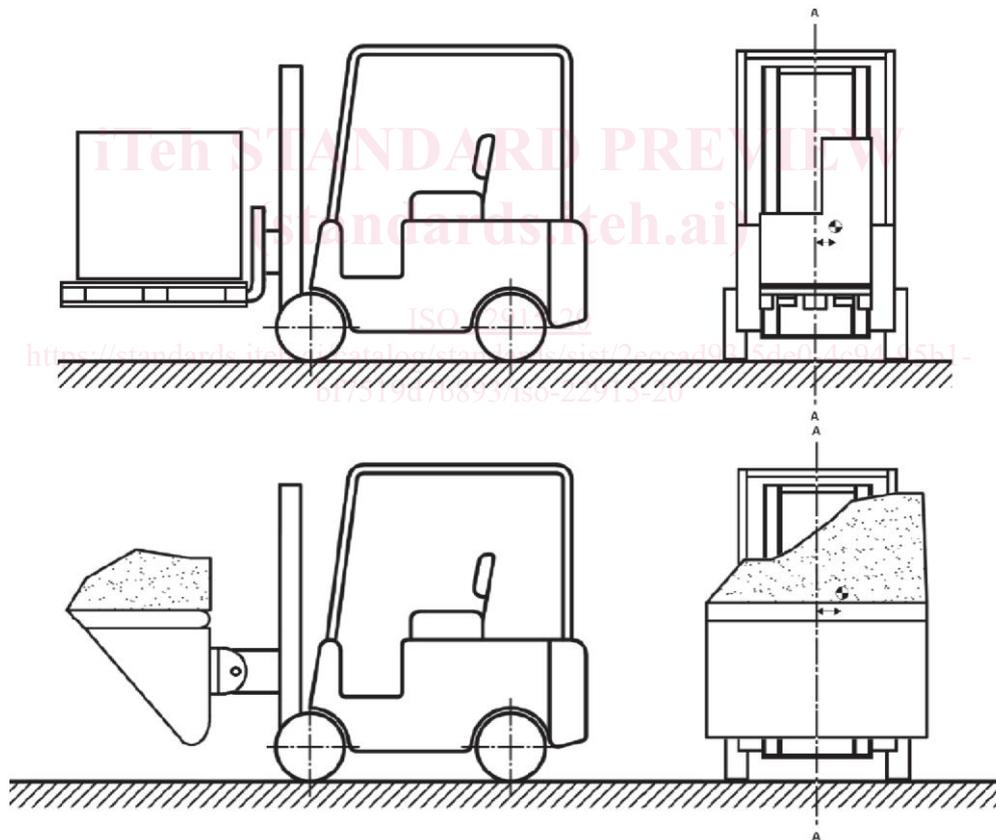


Figure 1 — Exemples de charge déportée par utilisation

4 Conditions d'essai

4.1 Généralités

Voir l'ISO 22915-1.

4.2 Position du chariot sur la plate-forme inclinable

4.2.1 Chariots en porte-à-faux

La position du chariot sur la plate-forme inclinable doit être conforme à l'essai 3 de l'ISO 22915-2.

4.2.2 Chariots rétract et à fourche entre longerons

La position du chariot sur la plate-forme inclinable doit être conforme à l'essai 3 de l'ISO 22915-3.

4.2.3 Chariots à fourche recouvrante

La position du chariot sur la plate-forme inclinable doit être conforme à l'essai 3 ou à l'essai 4 de l'ISO 22915-4.

4.2.4 Chariots bidirectionnels et multidirectionnels

La position du chariot sur la plate-forme inclinable doit être conforme à l'essai 8 de l'ISO 22195-7.

4.2.5 Chariot porte-conteneur en porte-à-faux

La position du chariot sur la plate-forme inclinable doit être conforme à l'essai 3 de l'ISO 22915-9.

4.2.6 Chariot porte-conteneur à portée variable

La position du chariot sur la plate-forme inclinable doit être conforme à l'essai 3 de l'ISO 22915-12.

4.2.7 Chariots de manutention à portée variable

La position du chariot sur la plate-forme inclinable doit être conforme à l'essai 3 de l'ISO 22915-11.

4.2.8 Chariots tout-terrain à mât

La position du chariot sur la plate-forme inclinable doit être conforme à l'essai 3 de l'ISO 22915-13.

4.2.9 Chariots tout-terrain à portée variable

La position du chariot sur la plate-forme inclinable doit être conforme à l'essai 3 de l'ISO 22915-14.

4.2.10 Chariots avec dispositif de direction articulé travaillant en porte-à-faux

La position du chariot sur la plate-forme inclinable doit être conforme à l'essai 3 de l'ISO 22915-15.

4.2.11 Préparateurs de commande avec poste de conduite élevé au-dessus de 1 200 mm

La position du chariot sur la plate-forme inclinable doit être conforme à l'essai 3 de l'ISO 22915-21.

4.2.12 Chariots tout-terrain rotatif à portée variable

La position du chariot sur la plate-forme inclinable doit être conforme à l'essai 3 de l'ISO 22915-24.

4.3 Position de la charge

Lors de la réalisation de l'essai, la charge doit être positionnée selon les exigences décrites à la section 5 et le centre de gravité de la charge doit être déporté latéralement de la valeur maximale qu'il est prévu de rencontrer en fonctionnement réel.

4.4 Hauteur de levée pour chariots avec accessoires

La hauteur de levée requise pour l'essai doit être conforme à la l'ISO 22915-1, 4.5.

5 Vérification de la stabilité

5.1 Généralités

La stabilité du chariot doit être vérifiée conformément à ce qui suit, en fonction du type de chariot

5.2 Chariots en porte-à-faux

La stabilité doit être vérifiée conformément à l'essai 3 de l'ISO 22915-2.

5.3 Chariots rétract et à fourche entre longerons

La stabilité doit être vérifiée conformément à l'essai 3 de l'ISO 22915-3.

5.4 Chariots à fourche recouvrante

La stabilité doit être vérifiée conformément à l'essai 3 de l'ISO 22915-4.

5.5 Chariots bidirectionnels et multidirectionnels

La stabilité doit être vérifiée conformément à l'essai 8 de l'ISO 22195-7.

5.6 Chariot porte-conteneur en porte-à-faux

La stabilité doit être vérifiée conformément à l'essai 3 de l'ISO 22915-9.

5.7 Chariots de manutention à portée variable

La stabilité doit être vérifiée conformément à l'essai 3 de l'ISO 22915-11.

5.8 Chariot porte-conteneur à portée variable

La stabilité doit être vérifiée conformément à l'essai 3 de l'ISO 22915-12.

5.9 Chariots tout-terrain à mât

La stabilité doit être vérifiée conformément à l'essai 3 de l'ISO 22915-13.

5.10 Chariots tout-terrain à portée variable

La stabilité doit être vérifiée conformément à l'essai 3 de l'ISO 22915-14.

5.11 Chariots avec dispositif de direction articulé travaillant en porte-à-faux

La stabilité doit être vérifiée conformément à l'essai 3 de l'ISO 22915-15.

5.12 Préparateurs de commande avec poste de conduite élevable au-dessus de 1 200 mm

La stabilité doit être vérifiée conformément à l'essai 3 de l'ISO 22915-21.

5.13 Chariots tout-terrain rotatif à portée variable

La stabilité doit être vérifiée conformément à l'essai 3 de l'ISO 22915-24.

6 Marquage

La capacité dans cette condition spéciale de fonctionnement, telle que déterminée par le présent essai supplémentaire de stabilité, et le déport de la charge doivent figurer sur une plaque d'information visible par l'opérateur au poste normal de conduite conformément à l'ISO 3691-1.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 22915-20

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2eccad93-5de0-4c94-95b1-bf7519d7b893/iso-22915-20>